

BILAN 2015 DES ACTIONS DE L'ANFA

L'ANFA, mandatée par les partenaires sociaux pour mettre en œuvre la politique de formation de la branche des services de l'automobile, présente le bilan de ses actions 2015.

Ressources financières

La loi du 5 mars 2014 a redéfini la nature et les quotités des contributions versées par les entreprises au titre de la formation professionnelle. Les contributions 2015 collectées par l'ANFA, réparties en cinq catégories principales, totalisent **229,4 millions d'euros** :

- contributions légales mutualisées : 62,2 M€
- contributions formation de branche et versements volontaires d'entreprise : 64,4 M€
- taxe d'apprentissage : 47,6 M€
- taxe fiscale affectée aux formations techniques : 29,8 M€.
- contributions légales reversées (CIF, FPSPP) : 25,4 M€

Actions réalisées pour le développement de la formation des jeunes

- L'ANFA a soutenu 400 établissements en charge de la formation des apprentis et des jeunes sous statut scolaire, pour un montant de 63,4 M€ et a financé le perfectionnement de 2 352 formateurs et enseignants.
- Avec **57 000 jeunes formés**, dont **20 000 apprentis** et **6 000 jeunes en contrat de professionnalisation (+ 21 % par rapport à 2014)**, les effectifs en alternance représentent **6,5% des salariés de la branche (contre 3,2% tous secteurs confondus)**. La branche des services de l'automobile figure ainsi parmi les plus engagées pour la formation et l'insertion des jeunes. En outre, la rentrée 2015 enregistre un rebond significatif avec près de 14% d'apprentis supplémentaires inscrits dans les CFA de la branche.

La signature, le 15 mars 2015, d'un **accord paritaire national sur l'apprentissage**, réaffirme l'engagement de la branche en faveur du développement qualitatif et quantitatif de l'apprentissage, voie privilégiée d'insertion durable dans les métiers des services de l'automobile.

Actions réalisées pour le renouvellement des certifications, des titres et des diplômes

L'ANFA travaille à l'évolution des référentiels et des formations.

- Suite à la réforme de la formation professionnelle et afin de favoriser l'utilisation du compte personnel de formation (CPF), l'ANFA a rénové en 2015, **85 certificats de qualification professionnelle (CQP)** et un titre à finalité professionnelle dans les domaines d'activité inscrits au **Répertoire national des qualifications des services de l'automobile (RNQSA)**.
- Elle a également participé au suivi pédagogique des formations de l'enseignement supérieur en collaboration avec les universités et écoles partenaires. L'ANFA s'est ainsi rapprochée de l'université de Bordeaux pour y ouvrir, en septembre 2015, le **4^{ème} site de la licence professionnelle Organisation et management des services de l'automobile (OMSA)**.

Actions réalisées en formation continue, pour le développement des compétences des salariés de la branche

- Avec un investissement de **75,9 M€** (progression de 11% sur un an), l'ANFA a financé la **formation continue de près de 115 000 stagiaires** (progression de 23%). Dans ce cadre, **1145 dossiers CPF** ont été financés pour un montant de 3,2M.
- Dans le cadre du plan **Compétences Emplois 2013-2015**, l'ANFA a accompagné, en 2015, **2 122 entreprises de moins de 10 salariés dans la formation et la préservation des emplois de leurs salariés. 483 entreprises ont bénéficié d'un diagnostic GPEC** et **41 ont fait l'objet d'un accompagnement** à la mise en œuvre des préconisations issues du diagnostic.
- Afin d'accompagner les entreprises et les salariés face aux changements induits par la réforme, une seconde édition de **24 matinales** a été organisée sur le territoire et a réuni près de 750 participants. Une campagne de communication sur le CPF a été réalisée auprès de 25 000 entreprises de la branche.

L'accompagnement des demandeurs d'emploi repose désormais sur le financement des préparations opérationnelles à l'emploi (POE). L'engagement financier pour 2015 atteint 529 K€ et concerne essentiellement des actions collectives.

2015, année de mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle, a vu la confrontation réussie des prévisions de collecte et de fonctionnement à la réalité de dispositifs profondément remaniés.

[Lire le rapport d'activité ANFA 2015](#)

Rappel des chiffres

Collecte au titre de l'OPCA : 152 M€

Collecte au titre de la taxe d'apprentissage: 47,6 M€

Collecte au titre de la taxe fiscale : 29,8 M€

Total des collectes: 229,4 M€ (185,5 en 2014)

Formation des jeunes :

- 31 000 lycéens
- 20 029 apprentis et 6 000 jeunes en contrat de professionnalisation, dont 1 600 jeunes en CQP (Certificat de qualification professionnelle), soit 6,5 % des salariés du secteur

Formation continue :

Près de 112 000 actions de formation continue financées pour un montant total de 71,4 M€ :

- 40 815 stagiaires issus d'entreprises de moins de 10 salariés pour 23,8 M€
- 20 149 stagiaires issus d'entreprises de 10 à moins de 50 salariés pour 12,3 M€
- 24 867 stagiaires issus d'entreprises de 50 à moins de 300 salariés pour 17,1 M€
- 26 517 stagiaires issus d'entreprises de plus de 300 salariés pour 18,2 M€

Démarches certifiantes :

- 661 tuteurs et maîtres d'apprentissage formés pour un montant de 150 K€
 - 1 145 CPF financés pour un montant de 3,2 M€
 - 623 périodes de professionnalisation financées pour un montant de 1,2 M€
 - 149 Préparations opérationnelles à l'emploi(POE) pour un montant de 529 K€
-